

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 10 fr. (à ligne); Echos : 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance. **Rédacteur en chef: Em. LACROIX** C. C. P. 2523 S-Germain **Hebdomadaire** Tunisie-Constantine : 12 fr. par an France : 15 fr. — Etranger : 20 fr.

LES LOIS ET LA CRISE

Sortira-t-on de la crise en légiférant ? Peut-on même atténuer les effets de la crise par des lois ? L'erreur a été précisément de croire qu'on pourrait protéger telle ou telle catégorie de citoyens en faisant pour eux des lois d'exception.

Or, c'est avec la plus extrême prudence qu'il faut manier l'arsenal législatif et il en est des lois comme de certains remèdes dont l'action par dose massive va à l'encontre du but que l'on poursuit.

Les lois n'interviennent le plus souvent que pour préciser, définir et limiter les accords qui ont à l'origine le libre arbitre des parties. Avant de traiter une affaire, de conclure un marché ou d'établir un contrat, il est indispensable que les hommes entrent de leur plein gré en relations et envisagent la possibilité de conventions. Il nous reste encore, et fort heureusement, cette liberté de ne traiter une affaire qu'avec qui il nous plaît, et dans ces conditions il est logique d'éluider la conversation avec toute catégorie de citoyens qui prétendent exiger de faveurs spéciales en vertu de certaines qualités à eux réservées par la loi.

Il arrive donc que telle personne qui nous serait parfaitement sympathique par sa situation, ses antécédents, ses qualités, nous apparaît dangereuse en affaires parce que la loi a prévu pour elle des prérogatives hors contrat et dès lors on s'abstient de lui faire des offres ou de la pressentir pour des opérations avantageuses.

La menace qui pèse ainsi, par la volonté du législateur, paralyse les transactions et contribue, pour une large mesure, à la crise mondiale. Il y a là une cause purement morale et il importe, avant de rechercher des solutions simplistes, de penser que tout s'enchaîne dans les rapports humains. Les codes ne peuvent être que le reflet intime de l'esprit d'équité qui est au fond de notre conscience. Il en résulte que l'on ne peut pas faire le bonheur des uns en disposant de la gênerosité d'autrui. On ne peut pas davantage soulager l'infortune d'un certain nombre de déshérités de leurs obligations vis-à-vis de certains autres. Ces exceptions qui surgissent à l'improviste tendent à démolir l'ossature du système social. Celui qui empruntait et celui qui prêtait antérieurement savaient exactement ce à quoi ils s'exposaient, ils ne le savent plus aujourd'hui et si demain il y aura encore des candidats à l'emprunt, on ne trouvera plus par contre de prêteur.

Quel sera, en effet, le téméraire qui osera seulement faire l'avance de sa marchandise sachant qu'à chaque instant un monétaire est susceptible de bloquer ses opérations.

De les bienfaits du crédit ne sont pas à nier, commodités pour le vendeur, aisance pour l'acheteur, quand la bonne foi est à la base de la transaction, et sanction impitoyable quand le débiteur ne tient pas ses engagements, quelle qu'en soit la cause.

On peut admettre que la guerre soit une raison suffisante pour justifier un monétaire; la guerre est vraiment une chose tellement monstrueuse et exceptionnelle que devant un tel fléau chacun doit s'incliner; mais aujourd'hui les ventes de blé, de l'huile, du vin, des pois chiches ou du calicot sont motivés à mesure d'exception; ceux qui sollicitent de telles faveurs ne voient pas qu'ils se ferment à tout jamais la ressource du crédit. Il serait pourtant plus logique, avant d'engager toutes ses réserves dans une opération agricole, industrielle ou commerciale, de penser au risque à courir et d'être moins audacieux, ou alors si on a voulu être audacieux, il faut accepter les risques des expériences grandioses, être bon joueur et ne pas attendre de la collaboration un renforcement sans lendemain.

Le budget, en effet, ne doit pas servir à combler les faillites de tous ceux qui ont fait des expériences malheureuses soit en vendant un outillage imposant que, dans la plupart des cas, la pauvreté du sol ne permettait pas d'amortir, soit en dépensant leurs énergies et les économies de leurs baillères de fonds sur une terre ingrate.

Qu'ils soient déposés par le jeu normal des conventions et des lois au profit de leurs créanciers, que, de ce fait, certains propriétés se dévalorisent quelque

peu, que leur matériel agricole, lui-même, vendu aux enchères, subisse le même sort, ce sera peut-être un juste retour à des idées plus saines sur l'exacte valeur d'objets surestimés. Pour être vendue et revendue la terre n'est pas réduite dans sa superficie, seul le fise en profite réellement et si elle se repose un peu, si on peut l'acquérir plus tard à des prix plus raisonnables, elle n'en sera que plus fertile et ne grèvera pas son nouvel acquéreur des intérêts d'un prix d'achat hors de proportion avec ses facultés productives.

La colonisation officielle a fait faillite, il faut le reconnaître loyalement; c'est le gouffre où se sont engloutis tous les excédents budgétaires dont les grands argentiers d'autrefois, Dueroquet, Dubourdieu, Crancier étaient si fiers.

On a négligé à son profit la colonisation tout court, on n'a pas su défendre contre les marchés extérieurs, au profit des trafiquants de la farine, le colon non officiel et même le fellah. D'autre part, peut-on dire qu'il doit y avoir nécessairement une mévente des céréales quand on produit officiellement en Tunisie quatre millions de quintaux et que cette production, déduction faite des emblavures, ne donne pas, en moyenne, plus de 300 grammes de farine ou de semoule par jour et par habitant. Est-ce trop pour une population en partie famélique dont la base de l'alimentation est, non pas la viande, les haricots ou les légumes, mais surtout le couscous et le macaroni ?

Il y a quelque chose de décroché dans notre économie générale. Le déséquilibre n'est pas là où on le cherche et ce n'est pas en légiférant pour tenter de sauver un nombre très restreint de propriétaires terriens (combien sont-ils dans la Tunisie ?) et un nombre plus réduit encore de gros fournisseurs, qu'on apportera remède à la crise.

Le point névralgique est la rentrée de l'impôt; on connaît des exemples fameux dans le Sahel : d'importants et riches caïdats ne comptent que deux ou trois contribuables dont les impositions s'élèvent à 200 francs par an !

Le mot d'ordre est de ne plus payer, même et surtout quand on peut le faire; avec une mentalité pareille où allons-nous ? Est-ce de la bienveillance ou de la sévérité qu'il est séant de montrer en d'aussi graves conjonctures ?

CIVIS.

BULLETIN

A qui vont les millions de publicité des emprunts de l'Etat ?

Notre bon confrère le « Progrès de la Haute-Savoie », le plus important des journaux de la Haute-Savoie auquel nous avons collaboré pendant les premiers mois de guerre, tout en montant la garde le long de la voie ferrée de Bellegarde au Bourvet, dit que chaque fois que l'Etat émet un emprunt soit directement : rentes, bons du Trésor, soit indirectement : obligations de chemins de fer, emprunt des P.T.T., des sommes importantes sont consacrées à la publicité de l'émission.

Il n'est que juste que cette publicité soit faite et bien faite, et qu'elle soit normalement rémunérée. Comme il est normal également que son montant total soit proportionnel au chiffre de l'émission.

Ce qui apparaît moins juste et moins correct, c'est la façon dont il est procédé à la distribution et à la répartition des sommes qui y sont consacrées.

Depuis 1920 ou 1921, l'amitié de M. de Lasbry, grand argentier de l'époque, fil de M. Quentin, le grand maître de cette répartition.

Depuis lors, celui-ci, en association avec la maison Laffon, taille et tranche à sa guise dans les sommes considérables que l'Etat consacre à la publicité de ses émissions.

Il faudrait un volume pour raconter l'histoire, les secrets, les « cadavres » de cette distribution de publicité financière de l'Etat au cours de la dernière décennie. Nous nous bornerons ici à une constatation :

Tandis que des sommes importantes,

des millions, sont versées à Paris à des particuliers qui appartiennent plus à la police qu'au journalisme ou à des journaux qui, depuis des années, oublient de paraître, MM. Quentin et Laffon s'obstinent à traiter par le mépris tous les journaux de province, les grands, les moyens et les petits.

Les journaux de province ont pourtant des lecteurs. Il est même reconnu qu'ils ont plus d'influence sur l'opinion que la grande presse de la capitale.

Comment se fait-il que l'Etat tolère que les deux grands employés de M. de Lasbry continuent ainsi, au mépris de la justice et de l'intérêt de l'Etat, à jeter au gré de leur fantaisie les millions des contribuables ?

Dans la Légion d'honneur

Nous avons appris avec plaisir la promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur de M. Senti, le sympathique directeur à Marseille de la Compagnie de Navigation Mixte qui, de jour en jour, met en circulation de nouveaux et superbes paquebots que tous les voyageurs apprécient pour leur confortabilité et le service impeccable à bord.

A cette occasion, le personnel de la Compagnie Mixte, ainsi que des personnalités et notabilités de Marseille, ont tenu à fêter le nouveau promu, M. Senti, sous la présidence de M. de Cazalet qui a prononcé l'éloge et rendu un hommage éloquent pour sa belle conduite pendant la guerre.

Nous tenons à nous associer à M. de Cazalet pour adresser nos sincères félicitations à M. Senti.

Etude sur le Tribunal Mixte

M. Georges Reutenwald, vice-président du Tribunal Mixte, vient de faire paraître un volume où, paraît-il, il chante les louanges du Tribunal Mixte.

Aujourd'hui, peut-être, les magistrats de ce tribunal méritent toutes les félicitations, mais autrefois il n'en était pas ainsi et tous, ou à peu près, de ceux qui ont eu affaire à lui se plaignaient et le voulaient aux géonies.

Nous avons précisément dans nos dossiers (500 kilogs) retrouvé une brochure de Raymond Colrat paru en 1908 intitulée :

Questions tunisiennes LES PHOSPHATES ET LA PROPRIETE FONCIERE

DEVANT LE TRIBUNAL MIXTE

Nous commencerons sa publication dans un de nos prochains numéros, et nos lecteurs pourront comparer les deux brochures.

P. L.

Après la fête le retour...

Nos délégués à la Conférence impériale vont rentrer après près de deux mois passés à Panama où ils auront pu voir la belle danseuse américaine qui paraissait sur la scène dans le plus simple costume d'Eve.

Le Sénat et les magasins à Prix Uniques

Le Sénat a eu à s'occuper, dans sa séance du 24 février, de la proposition de loi Massimi adoptée par la Chambre des Députés, à la majorité considérable que l'on sait.

La Commission du Commerce de cette assemblée avait eu à examiner non seulement la proposition Massimi, votée par la Chambre, mais une proposition émanant de M. Lesaché, sénateur. M. Caillier, sénateur de la Gironde, avait été chargé des rapports de ces deux propositions de loi.

Son rapport sur la proposition Lesaché concluait à l'adoption de la proposition avec l'adjonction d'un article nouveau, relatif aux camions-bazars.

Une discussion assez confuse a eu lieu, laissant supposer que les deux rapports étaient discutés en même temps. Ce n'est qu'après les interventions remarquées de MM. Jean Odin, Le Gorgeu, Binder, François Saint-Maur et Marchandéau, ministre du Commerce, que le président de l'assemblée fit observer que seule la proposition en discussion était la proposition de loi Massimi, votée par la Chambre.

Dans ces conditions, le renvoi de la suite de la discussion à une séance ultérieure, a été décidé de façon à ce que, dans

l'intervalle, la Commission du Commerce puisse proposer au Sénat une solution.

Notons que M. Caillier, rapporteur, a indiqué que la Commission serait en mesure de proposer cette solution jeudi prochain.

Que ressort-il de la discussion qui a eu lieu au Sénat ?

D'une part, que l'assemblée n'est pas disposée à adopter purement et simplement le texte de la proposition Massimi, mais, d'autre part, qu'elle trouve la proposition Lesaché insuffisante, et qu'il faudrait arriver à mettre sur pied un texte opérant et complet, qui pourrait donner réellement satisfaction aux revendications du commerce.

La suggestion qui avait été faite d'établir des taxes spéciales pour les magasins à prix uniques, est intéressante, mais ne pouvait être suivie au Sénat, cette assemblée n'ayant pas l'initiative des dispositions d'ordre fiscal.

Ce que nous pouvons donc conseiller aujourd'hui à tous les groupements qui veulent voir aboutir leurs revendications, c'est d'intervenir auprès de leurs sénateurs pour que la discussion sur la question des prix uniques soit remise à l'ordre du jour d'une très prochaine séance, de telle sorte qu'un texte soit voté, que ce texte retourne à la Chambre et que celle-ci puisse, au plus tôt, en délibérer, car, ainsi que le disait M. Odin, « le danger est grand pour le petit commerçant, non point tant dans l'état actuel du développement des magasins à prix uniques, mais dans la menace imminente de leur développement illimité, qui n'attend, pour prendre son essor, que de connaître les dispositions du Parlement. »

M. Alcide Delmont Député de la Martinique ancien ministre à Tunis

Nous avons été contrarié que la maladie nous ait retenu à la chambre et ne nous ait pas permis d'aller saluer l'ancien sous-secrétaire d'Etat et le remercier d'avoir bien voulu nous recommander à qui de droit pour nous faire rendre justice.

Nous aurions été heureux de faire sa connaissance, mais ce qui n'a pas pu avoir lieu n'est que partie remise.

M. Alcide Delmont n'a fait qu'un très court séjour parmi nous puisque arrivé le dimanche par le « Jonhart », après avoir essuyé une forte tempête, il est reparti le mercredi par le courrier de la Compagnie de Navigation Mixte, l'« El Bjezair ».

Que se passe-t-il ?

La douane italienne est fermée depuis mardi à Modane

Dans la matinée de mardi, la Douane italienne recevait d'abord un télégramme, puis une note, déclarant qu'il était interdit de laisser pénétrer en Italie les denrées alimentaires. En effet, sur 300 catégories alimentaires, il n'en pénétré depuis mardi, sur le territoire italien, qu'une vingtaine, toutes de peu d'importance. On a cru d'abord à une fausse donne, mais, après renseignements pris au Ministère des Affaires étrangères, le télégramme et la note étaient confirmés. A Modane, on suppose que cet ordre est dirigé par l'Italie contre l'Allemagne.

Une telle décision a suscité, on le conçoit, une grosse émotion à Modane.

Les marchandises en cours de route vont rester en souffrance dans les gares-frontières ou faire retour aux expéditeurs. Le syndicat des transitaires et agents en douane, de la place de Modane, s'est réuni d'urgence et un télégramme de protestation a été envoyé par ses soins au Ministère des Affaires étrangères à Paris.

D'après les dernières nouvelles reçues il paraîtrait que l'Italie a décidé d'adopter un système de contingentement en vue de protéger ses échanges commerciaux avec l'étranger et en vue de soutenir sa devise nationale. Cette mesure, qui portera sur 1.500 produits d'importations étrangères en Italie, a été accueillie avec une certaine surprise à Paris.

Au Ministère du Commerce, on déclarait, mardi soir, que le représentant commercial du Gouvernement français à Ro-

A propos de la Conférence Impériale

Certains journaux n'apprécient pas les bienfaits de la Conférence impériale et insèrent presque avec regret en 3^e ou 4^e page les communiqués qui leur sont envoyés par le Secrétariat de la Conférence.

Il y a même des députés qui ont prononcé des paroles impies sur ceux qui sont venus planter leur tente soit en Algérie, soit en Tunisie ou au Maroc.

« Ils n'avaient qu'à rester dans la Métropole. »

Ah ! le beau raisonnement et combien patriote !

Si la France, en 1914, n'avait pas eu ses colonies, toutes ses colonies, pour l'aider par des apports d'hommes et de vivres, que serait-elle devenue ? Nous n'osons y penser.

L'Allemagne n'aurait pas trouvé devant elle nos braves tirailleurs algériens, tunisiens, marocains, soudanais et ceux des autres colonies, et la victoire aurait pu nous échapper comme en 1870.

Il faut être complètement détraqué pour parler de la sorte.

Maintenant il y a une autre question à étudier, c'est celle de la création du Haut-Comité Gouvernemental de l'Afrique du Nord et du Levant.

Voici, entre autres, comment l'apprécie M. Lucien Saint, sénateur de la Haute-Garonne et ancien Résident Général en Tunisie et au Maroc, qui avait déjà reconnu l'inefficacité des conférences nord-africaines créées selon les vœux de Millerand, à l'époque Président de la République, et qu'on laisse tomber sans jamais essayer de les repecher :

« Il est incontestable que le manque de coordination qui apparaissait jusqu'à présent, surtout au point de vue de notre politique musulmane, était très regrettable ! »

D'autre part, voici ce que publie le « Courrier Colonial » de Paris sous la signature d'un collaborateur, M. Fernand Marsac, et le titre : *Bien tailler mais coudre sera plus dur :*

Mercredi matin, nous avons cherché avec curiosité dans la grande presse l'impression produite par la création du Haut-Comité, chargé de l'examen et de la solution des questions communes à l'Algérie, à la Tunisie, au Maroc et aux Etats du Levant.

Si nous avons eu le plaisir de lire un excellent article en première page du « Temps », dès mardi soir, nous n'avons guère trouvé ailleurs, le lendemain, que le bref communiqué du Gouvernement, souvent même relégué à la 3^e ou 4^e page, et cela sans aucun commentaire. La question n'intéresse pas nos confrères, pas plus que ne les intéresse, pour la plupart, la Conférence Impériale.

On ne croirait vraiment pas que l'Algérie, le Maroc, la Tunisie sont aujourd'hui étroitement liés à la France et que si ces liens se dénouaient, la puissance de notre pays serait singulièrement diminuée.

Cette incompréhension des intérêts nationaux augmente le mérite du chef actuel du Gouvernement qui n'hésite pas, en dépit d'une décourageante atmosphère d'indifférence, à créer un organisme de coordination entre la France et les pays baignés par la Méditerranée, qui relèvent de notre pays.

Une mesure de ce genre allait être soumise au Gouvernement par la Conférence Impériale dont les commissions déplorent chaque jour le manque d'union, de cohésion entre les différentes parties de notre empire d'outre-mer.

Mais la répétition et la gravité des événements, qui se succèdent en Afrique du Nord, n'ont pas permis au gouvernement d'attendre les solutions qui allaient lui être proposées, aussi, après avoir conféré avec le Gouverneur général de l'Algérie, les Résidents Généraux du Maroc, de la Tunisie, il a pris la décision qui s'imposait.

Que ne l'a-t-elle été, il y a plusieurs années, au moment où commençait à se manifester dans l'Afrique du Nord un fa-

me a été prié de s'informer auprès du Gouvernement italien des modalités d'application du nouveau décret et de demander que l'exception accordée aux marchandises dont le paiement a été justifié soit étendue aux marchandises en cours d'expédition et aux denrées périssables.

cheux état d'esprit, qu'il eût été infiniment plus facile de dissiper à ce moment ! Les gouvernements précédents ont endossé là, une lourde responsabilité. Hélas, nous ne sommes pas bien sûrs qu'ils en éprouvent quelque remords !

La décision de M. Flandin est accueillie avec une unanime satisfaction par toute la colonisation de l'Afrique du Nord, mais elle inquiète, bien entendu, les gens qui font métier d'agitateurs et qui vont maintenant en redoublant les risques.

Attendons-nous à les voir se livrer à des manœuvres touchées, tenter notamment de dénaturer, auprès des crédules indigènes, les raisons qui déterminent la création du Haut Comité.

Un député de l'Algérie nous disait hier que, d'avance, cet organisme serait représenté aux populations comme un nouveau moyen de mieux les opprimer et qu'il allait falloir intensifier la résistance à la tyrannie métropolitaine.

Les ulémas, qui font une guerre acharnée à notre autorité, vont tout mettre en œuvre pour défigurer, dans les milieux musulmans, l'heureuse initiative du gouvernement métropolitain.

Ils redoublaient déjà d'efforts depuis qu'il avait été annoncé la venue prochaine du ministre de l'Intérieur; aussi pour effacer l'effet de ces manœuvres, M. Régner aura fort à faire. Il serait habile qu'il apportât quelques présents, sous forme d'avantages économiques, car, des avantages politiques, des droits électoraux, l'indigène se moque totalement ! Le moindre grain de mil a pour lui une toute autre valeur à l'heure actuelle. Le colon, lui, comprend l'utilité de cette confrontation des problèmes, qui se posent dans l'Afrique du Nord, et des solutions qui vont se discuter entre le Gouvernement représenté par les Ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur, des Colonies, de la Guerre et les chefs de nos trois grands territoires de l'Afrique du Nord auxquels il eût été utile d'adjoindre le Gouverneur général de l'A.O.F. dans le domaine duquel l'Islam joue aussi un grand rôle. Heureusement, MM. Carde et Peyroulou connaissent parfaitement les populations musulmanes de cette colonie.

Le temps qu'il fera en Mars

Le mois de mars très variable dans son ensemble, avec ciel souvent nuageux, est marqué par quelques bourrasques de vent froid et des pluies copieuses.

5 mars. — Nouvelle lune à 2 h. 40. Vents de Sud et de Sud-Ouest assez doux. Les nuits sont toujours froides avec légères gelées. Quelques pluies.

12 mars. — Premier quartier à 0 h. 30. Les vents tournent d'abord au Nord et au Nord-Est, causant un abaissement brusque de température. Puis le ciel devient nuageux, les vents soufflent de Sud-Ouest, amenant la pluie.

20 mars. — Pleine lune à 5 h. 31. Toujours vents de Sud-Ouest, temps humide, les journées sont plus chaudes.

27 mars. — Dernier quartier à 20 h. 51. Ciel nuageux. Température humide. Pluies favorables aux campagnes. Quelques bourrasques de vents froids avec chutes de grêle.

Echos et Nouvelles

L'AID KEBIR
C'est le 16 et non le 10 courant qu'aura lieu l'Aid Kebir. Il nous paraît que, malgré la crise, les indigènes arrivent plus nombreux à Tunis, comme à Soussse et Sfax, que l'année dernière pour y faire des achats en vue de cette grande fête.

LA ROSETTE VIOLETTE
Nous avons appris avec plaisir la nomination comme officier de l'Instruction publique de notre excellent ami M. Purdigon, inspecteur principal des douanes en retraite, qui s'est retiré à Carthage.

DANS LES ASSURANCES
On apprendra avec plaisir la nomination de M. Gustave Bessis comme Agente Général des Compagnies d'Assurances « La Nationale ».

NECROLOGIE
C'est avec peine que nous avons appris la mort de l'ancien Cheikh El Islam, Sidi Béram, emporté par la dysenterie dont il souffrait depuis quelques mois.

Des obsèques imposantes lui furent faites auxquelles assistaient sa famille et les hauts dignitaires du Gouvernement ainsi que des princes de la famille beylicale parmi lesquels notre ami le prince M'Ahmet, son gendre.

En cette douloureuse circonstance nous prions sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

L'ACCIDENT DU « G. G. JONNART »
Tous nos confrères ayant longuement relaté ce lamentable accident qui a coûté la vie à neuf personnes, nous n'avons qu'à demander à nos autorités si elles songent à prendre, vis-à-vis des marchands qui se livrent au commerce des

feux d'artifice, de leur imposer les dispositions qui sont prises à l'égard de notre ami Louis Paonessa qui n'a pas encoré la croix de la Légion d'honneur qu'il a si bien méritée pendant la guerre par ses inventions qui ont rendu tant de services à nos armées.

Quelques-uns des rigueurs d'un règlement En cette les autres la liberté de tuer le monde.

IL Y A MALDONNE
On a poursuivi un distributeur de tracts contre la France qui a été condamné à 2 mois de prison, mais pourquoi l'auteur, Tahar Sfar, et l'imprimeur n'ont-ils pas été poursuivis également ?

Ce sont eux les principaux coupables qui doivent être déferés à la justice. Et ce sera justice, comme on dit au Palais.

L'ARRACHAGE DE LA VIGNE EN TUNISIE

Pendant la dernière quinzaine de janvier, vingt et une nouvelles demandes d'arrachage de vignes, se rapportant à quatre cent cinquante hectares, ont été reçues par le service compétent.

Par ailleurs, cent nouvelles conventions d'arrachage de vignes sont intervenues entre la Direction de l'Agriculture et les propriétaires de vignobles, pour une superficie de mille hectares. Le montant total de l'allocation atteint, pour ces mille hectares, 4.574.506 francs.

Ces quatorze cent cinquante hectares représentaient une production moyenne annuelle d'environ cinquante mille hectolitres de vin.

Nous avons exprimé nos regrets de voir notre Gouvernement prendre cette décision qui est un véritable crime.

Maintenant nous demandons qui paiera les frais d'arrachage et d'indemnités ?

Certainement pas la Tunisie qui est à bout de souffle, et puis c'est celui qui commande qui doit payer.

Alors ce soin incombe à la Métropole qui nous doit déjà dix millions promis par M. Doumergue lors de son voyage en Tunisie et qu'on ne nous a jamais remboursés.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le jeudi 7 mars prochain, à 9 h. du matin, il sera procédé à l'Administration des Habous à la mise en adjudication pour cession à enzel de :

1° Douze parcelles de terre complantées d'oliviers, sises dans la forêt de Sidi Moshah, propres à la création de locaux industriels et accusant des contenances approximatives variant entre 5.100 et 10.000 mètres carrés, sur des mises à prix allant de 102 à 320 francs.

2° Quatre lots à bâtir de Saniet-El-Hadji, près de Bir-Tarraz, à Radès, ayant des superficies variant entre 214 et 327 mètres carrés sur des mises à prix allant de 86 à 230 francs.

Pour prendre communication des plans et des cahiers des charges, s'adresser au Bureau Foncier, n° 28, de la Djemaia.

Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

Pour les Philatélistes

- 47 timbres violets neufs de 0,25.
 - 36 timbres bleus de 0,50.
 - 290 timbres verts de 0,10.
 - 175 timbres rouges de 0,10.
 - 15 timbres verts avec gondole rouge de 2 francs.
 - 115 timbres verts violets, de 0,40.
 - 150 timbres rouges, de 0,75.
 - 400 timbres rouges de 0,02.
 - 49 timbres jaunes de 0,05.
 - 490 timbres gris de 0,20 surchargés, de 0,30.
 - 50 timbres gris, de 0,25.
 - 122 timbres jaunes, de 0,15.
 - 7 timbres bleus de France à 0,30.
 - 125 timbres rouges clairs, de 0,02.
 - 10 timbres aviation, de 0,30.
 - 5 timbres aviation bleus surchargés, de 1,75.
 - 5 timbres aviation rouges, de 1,75.
 - 5 timbres aviation bleus, de 1,75.
 - 5 timbres aviation violets, de 1,75.
 - 545 timbres aviation verts, de 0,25.
 - 7 séries, de 22,30.
- Un lot de timbres anciens tunisiens et autres pays à céder aux meilleurs prix. S'adresser aux bureaux du journal.

Station Thermale de KORBIOUS

Unique en Afrique du Nord, par la vertu de ses eaux et son organisation moderne.

Unique par ses nombreux appartements et villas avec bains à prix réduits

Renseignements : Exploitation Korbious (Téléphone : 4)

VÊTEMENTS J. BELLE

V. DARVAUX réuni
Téléph. 30.55
7, Rue des Belges
TUNIS

Vêtement Civils et Militaires

Rayon spécial de décorations et insignes

LE CHAT NOIR

70°

EAU DE COLOGNE
TRIPLE EXTRAIT

6 Anches

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs
Siège Social à Tunis - Succur. à Soussse, Sfax et Bizerte
Agences : Tunis (Agence A. Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebbu Ksour, Nabeul, Djerba).
Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES LA NATIONALE
Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle « LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux 4, av. de France — TUNIS — Téléph. 4.79

MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands
Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud
ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)
BUREAUX : Rue Es-Sadikia

DOMAINE DE POTINVILLE Chaux Hydraulique et Ciments

DEPOT : au Port (local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique).
BUREAUX : 29, Av. Jules-Ferry — TUNIS — Téléph. : 1 POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hamman-Lif).

Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.

Comptoir National d'Escompte de Paris

AGENCE EN TUNISIE :
Tunis — Béja — Bizerte — Mateur — Monastir — Sfax — Soussa.
ESCOMPTE DE RECOURVEMENTS DE BOURSE — CHANGE

Moulins-Concasseurs Bamfords «LE RAPIDE»

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...
1.200 références en Tunisie
Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA

70 Avenue de Carthage — TUNIS
C^{te} Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous rens. s'adres. à l'Agence 3, rue Es-Sadikia
Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 10 h. du matin — Départs de Bizerte pour Marseille les mardis à 17 h.

Office Français Immobilier & Commercial « ASSURANCES »

28, Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.06
qui désire vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouve pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

Plus que jamais ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement.....
L'acquisition la plus sûre.....
C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site
HAMMAM-PLAGE-LES-PINS
Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hamman-Lif
Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.
Voir ou écrire :
A. Naccache 6, RUE D'ALGER — TUNIS
Téléph. 10.49

Raymond VALENSI

Ingénieur Architecte
TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS
DEPOT DE MACHINES AGRICOLES
41, Rue Al-Djazira, 41
DEMANDEZ PARTOUT
le Khum Chau vet
JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR
Représentants-dépôtaires
4, Rue de Flandres — TUNIS

ERARD, PLEYEL & HOFMANN

Pianos
Les Trois marques mondiales
J. & A. Benbaron
7, Rue d'Italie - TUNIS

N.B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défilant toute concurrence.

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} Classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

Hamman-Lif

Etablissement Thermal Municipal
ouvert toute l'année
de 7 h. à 11 h.
et de 14 h. à 18 h.

TOUS LES JOURS LISEZ « EXCELSIOR »

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France

8, rue Léon Roches
TUNIS
Eau courante Ascenseur
12 appartements avec salle de bain privée
Chauffage central partout
Salle pour noces et banquets
J EYMON Propriétaire

Compagnie Algérienne

Société Anonyme fondée en 1877
Capital : 125.000.000 de Francs entièrement versés
Réserves : 60.000.000 de Francs
Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE
Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à Échéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Campagne — Avances sur Marchandises
Envois de Fonds - Opérations sur Titres - Garde de Titres
Souscriptions — Paiement de Coupons
Location de Compartiments de Coffres-forts
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France et dans toutes les Villes et principales Localités de l'Algérie et du Maroc ainsi qu'en Grand Liban et en Syrie
En Tunisie :
Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gabès, Kairouan, La Mâ, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Sfax, Sousse, Zarzis, Zouk-el-Khemis, Sfax
Correspondants dans le monde entier

DEMANDEZ PARTOUT LES apéritifs Licari

Grande Pharmacie du Marché
10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.85
Paul JARMON, docteur en Pharmacie, titulaire des titres, ancien chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse.
Pharmacie d'Exportation : Produits purs, Prix modestes. Livraisons à domicile. Expédition à l'étranger.

Maisons recommandées

Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis.
Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisine réputée à prix fixes, à la carte — Ascenseur.
Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoll Mentero et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.
Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Comby — 5, Rue d'Angleterre, et 17, Rue d'Italie en face la Poste, Tunis).
Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Brami Frères et Cie, propriétaires.
Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Soussse-Tunis).
Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Guenod — 1^{er} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun — Tunis.
Le Gérant : E. LUMBROSO
Imp. GOSSE, BASCOUX et MUSCAT

Grande Distillerie Tunisienne G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI
Récompensés à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

Restaurant du Japon

7, rue Amilear - TUNIS
sert ses repas fixes avec Clos de l'Archevêché, café et service compris : à 11 francs.
Service à la grande carte à des prix inimitables.
Spécialités pour banquets avec Bourgogne, Bordeaux, Champagne compris à 25 francs.
On prend des pensionnaires.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL
PELLET César, agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse
Dynamite Gomme A et N° 1. Détonateurs, Meches de mines, 3 tissus goudronnés — Téléphone 1.30
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

« Vacuum Mobilcil »

Marque « MARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS — Tél. : 0.47

Compagnie de Navigation Mixte

COMPAGNIE TOUACHE
Service Maritime entre Tunis et Marseille
Départ de Tunis le mercredi à 11 heures.
Arrivée à Marseille le jeudi à 11 heures.
Départ de Marseille le jeudi à 11 heures.
Arrivée à Tunis le mardi à 17 heures.
Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis.
Les Agents PEDELUPE & PIETRA